

Procédure de création et renouvellement des licences en lien avec les documents médicaux *à destination des licencié(e)s*



Saison 2020/2021



Information Importante



**Un nouveau certificat médical est obligatoire
pour toutes licences « Praticants »
(joueur, loisir, handensemble, handfit)**

**Mon certificat médical doit avoir été établi postérieurement au
01/06/2020 et doit attester de l'absence de contre-indication à la
pratique sportive en compétition ou en loisir**

Pour tenir compte de la situation particulière liée à la crise sanitaire, et plus particulièrement des risques médicaux associés à la reprise d'activités physiques et sportives, tout renouvellement de licence pour la saison 2020-2021 est subordonné à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir (CACI) et ce, par dérogation aux dispositions de l'article 30.2.2 des règlements généraux et de l'article 9 du règlement médical.



Information Importante



Le questionnaire de reprise post-covid 19 est un document médical confidentiel qui doit être confié uniquement au médecin au début de la visite médicale (et non au club).

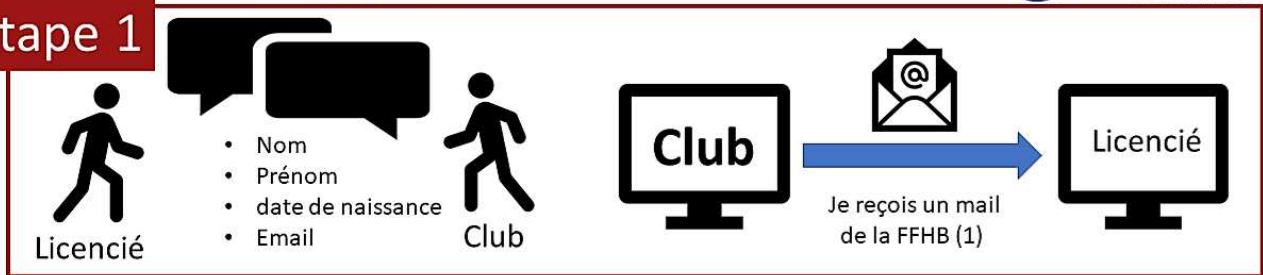
Il ne sert que de fil conducteur pour l'examen médical.

Ce document est destiné aux licenciés qui vont prendre une licence « Praticants » (joueur, loisir, handensemble, handfit) et est téléchargeable via un lien inséré dans le mail envoyé au licencié

Je suis non licencié(e) et je souhaite créer une licence



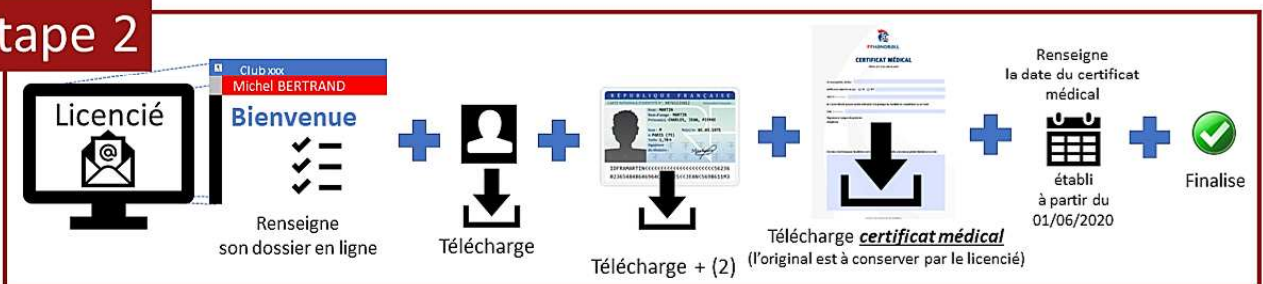
Etape 1



(1) Dans le mail reçu, vous pourrez télécharger le questionnaire de reprise post-covid 19. Il s'agit d'un document médical confidentiel qui doit être confié uniquement au médecin au début de la visite médicale (et non au club). Il ne sert que de fil conducteur pour l'examen médical.



Etape 2

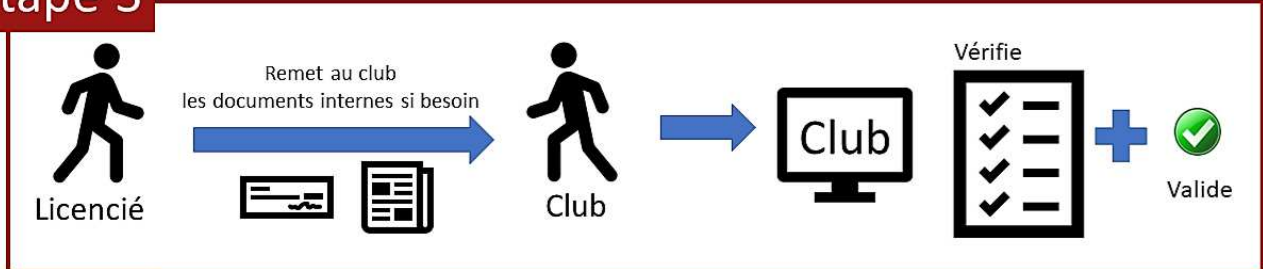


(2) autorisation parentale pour les mineurs

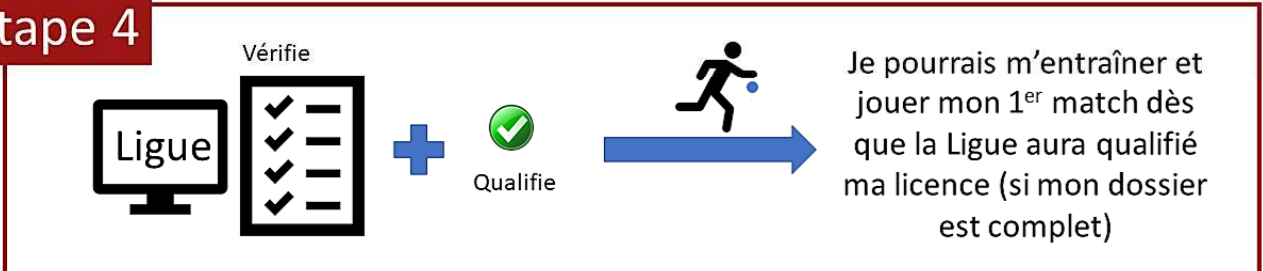
Je suis non licencié(e) et je souhaite créer une licence



Etape 3



Etape 4



Je suis licencié et je renouvelle* ma licence



* saisons consécutives

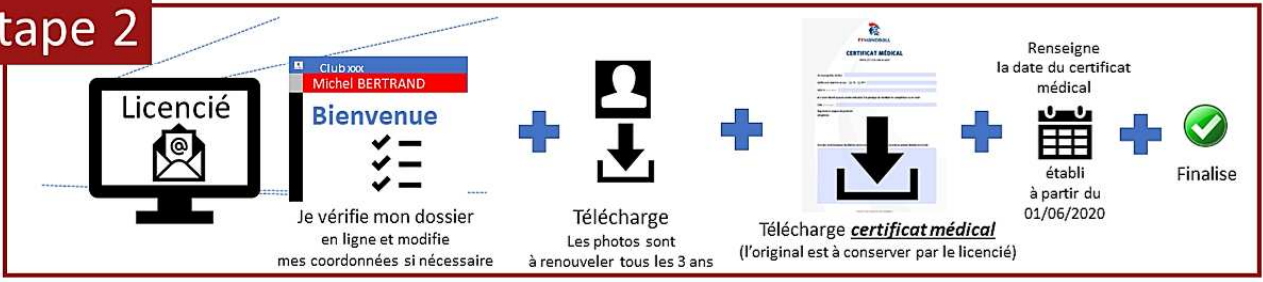
Etape 1



(1) Dans le mail reçu, vous pourrez télécharger le questionnaire de reprise post-covid 19. Il s'agit d'un document médical confidentiel qui doit être confié uniquement au médecin au début de la visite médicale (et non au club). Il ne sert que de fil conducteur pour l'examen médical.



Etape 2

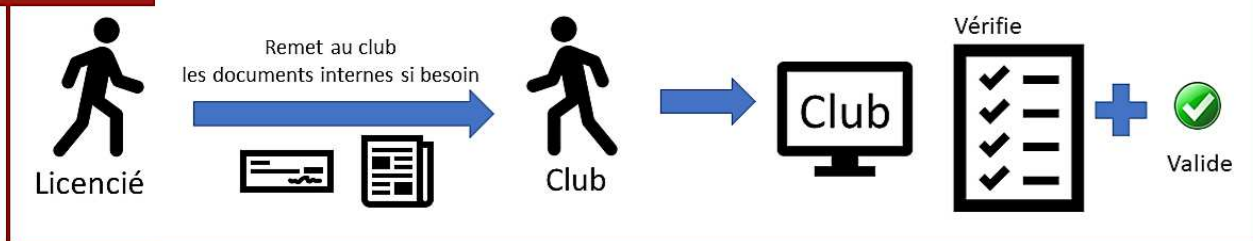


Je suis licencié et je renouvelle* ma licence

* saisons consécutives



Etape 3



Etape 4

